

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :  
AUTORISATION  
DE DÉROGATION  
AU PRINCIPE DE  
REPOS  
DOMINICAL DES  
SALARIÉS EN  
2021 – AVIS DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **23 DEC. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : M. PERLES Bruno

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015, dite loi Macron, les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés (ouvertures de commerces le dimanche) ont changé.

Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est dorénavant requis.

M. le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en date du **28 juillet 2020**, a précisé, après concertation avec les commerçants locaux, les dates souhaitées pour **2021**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces, hors concessions automobiles :

- Les 10 et 17 janvier 2021, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes d'hiver,
- Les 27 juin et 04 juillet 2021, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes d'été,
- Le 30 mai 2021, fête des mères,
- Le 20 juin 2021, fête des pères,
- Le dimanche de la fête du Cassoulet 2021,
- Les 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2021, avant les fêtes de Noël.

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du **04 septembre 2020** du **Conseil National des Professionnels Automobiles**, nous informant des dates nationales pour **2021** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Dimanche 17 janvier**
- **Dimanche 14 mars**
- **Dimanche 13 juin**
- **Dimanche 19 septembre**
- **Dimanche 17 octobre**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déroger au repos dominical aux dates précitées, une demande d'avis ayant été adressée au conseil communautaire, le 24 août 2020.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** les dérogations au repos dominical des salariés aux dates précitées.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : <b>23 DEC. 2020</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>22 DEC. 2020</b> Par publication le : <b>23 DEC. 2020</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services
--

Nicolas NAYRAL  
*Nayral*

